

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 18 DECEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre à quinze heures trente, les Membres du Conseil d'Administration de la Coopérative DIJON CEREALES se sont réunis, sur convocation du Président, salle du conseil à Longvic.

ADMINISTRATEURS PRESENTS

Messieurs APERT Gérard, BAUDIN Laurent, COLLARDOT Benoît, DELAIRE Philippe, EMERY Patrick, FRETTEL Vincent, MERY Bruno, MOUILLON Olivier, PATRIAT Marc, PAUTET Charles, TAILLANDIER Jean-Paul, VALLOT Jeremy, VERSLYPE Maxime, DE LOISY Jacques, Madame BORNOT Mélanie.

ADMINISTRATEUR ABSENT ET EXCUSE

Monsieur LENOIR Didier

En outre, ASSISTENT A LA REUNION

Messieurs Simon BILBOT (Directeur Pôle Distribution), Sylvain BAUDRY (Directeur pôle Energie), Guillaume TILLIER (Directeur Administratif et Financier), Aurélien MARPAUX (Directeur Exploitation), GALLOPPE Paco (Directeur Activités), Martin LECHENET (Directeur Pôle Data Intelligence), Benjamin BOYET (Directeur Pôle Agricole) DE BARROS ALVES Hélia (Attachée de Direction), FERNANDES Maryline (Juriste), LEBEL Alain (Représentant du personnel) et Madame GILLOT Armelle (Représentant du personnel).

----- EXTRAIT -----

III) NOMINATION DU NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL

A) Nomination de M. Simon BILBOT en tant que nouveau Directeur Général de Dijon Céréales en remplacement de Monsieur Christophe RICHARDOT

Le Conseil d'Administration décide de nommer à l'unanimité de nommer M. Simon BILBOT, demeurant , actuellement Directeur du Pôle Distribution, en qualité de Directeur Général de la Coopérative Dijon Céréales à compter du 1^{er} janvier 2026 à 0 heure, en remplacement de Monsieur Christophe RICHARDOT, dont les fonctions ont pris fin le 31 décembre 2025 à 24 heures.

De ce fait, les pouvoirs et délégations de signatures de M. Christophe RICHARDOT sont résiliés et prendront fin au 31 décembre 2025 à 24 heures.

M. Simon BILBOT disposera des pouvoirs qui seront définis par le Conseil d'Administration.

Par ailleurs, Simon BILBOT bénéficiera des éléments définis dans son contrat de travail.

M. Simon BILBOT intervient aux présentes et déclare expressément accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune incompatibilité ou d'aucun empêchement de nature à en empêcher l'exercice.

[...]

Le conseil d'administration adopte cette décision à l'unanimité.

---- FIN D'EXTRAIT ----

Extrait certifié conforme
Le Président
M. Benoit COLLARDOT

A handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a cursive representation of the name Benoit Collardot.